

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026



**ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
TENUE LE 11 FÉVRIER 2026**

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2026

1. Réalisation des mandats en planification de l'aménagement, du développement et de l'occupation du territoire

- Planification de l'aménagement et du développement du territoire
- Mise en œuvre des diverses planifications en aménagement du territoire (SADR, PDTA, PRMHH, plan climat, etc.)
- Soutenir les municipalités dans les dossiers d'aménagement et de développement
- Améliorer et maintenir un milieu de vie attrayant et dynamique

2. Supporter les municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (touristique, environnemental, technologique, culturel, loisirs et sports, communication, etc.)

- Optimiser les services offerts aux municipalités
- Faciliter la concertation des municipalités locales et la mise en œuvre de projets communs
- Mettre en place une stratégie efficace de communication (promouvoir les bons coups) et de visibilité sur le territoire

3. Supporter le développement entrepreneurial et des entreprises, ainsi que le développement économique et industriel du territoire

- Maintenir, supporter et développer les entreprises existantes et futures
- Promouvoir et soutenir le démarrage, l'acquisition et l'expansion d'entreprises ainsi que la relève entrepreneuriale sur le territoire (accompagnement, services conseils, financement, etc.)
- Soutenir des projets majeurs de développement ayant des retombées significatives dans le milieu
- Favoriser le développement des compétences par l'offre de formation, séminaires, conférences, activités de reconnaissance, etc.

4. Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental

- Contribuer au renforcement des communautés par le développement de projets d'infrastructures et de services qui visent l'amélioration des milieux de vie et la vitalité du territoire
- Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets structurants visant à favoriser la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, l'habitation, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire

5. Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères (ou organismes du gouvernement) et des organisations à caractère régional

- Établir, soutenir financièrement et contribuer aux ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères (ou des organismes du gouvernement) et des organisations à caractère régional en fonction des priorités établies par la MRC
- Participation aux tables de concertation locales et régionales de développement

6. Soutenir le développement rural

- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Stimuler l'occupation dynamique du territoire
- Animer et mobiliser les milieux
- Favoriser la rétention et l'établissement des jeunes, de familles et d'immigrants
- Soutenir le maintien et la consolidation des services de proximité
- Favoriser la mise à niveau et le développement des infrastructures

7. Soutenir la vitalisation

- Soutenir les projets structurants selon les axes de vitalisation suivants :
 - ❖ Infrastructures de transport et mobilité : Maintenir, améliorer et développer les infrastructures et les services de transport, stimuler et soutenir des projets qui contribuent à améliorer l'offre de service pour le transport local, intermunicipal et hors-territoire, favoriser et encourager les modes actifs de mobilité des personnes
 - ❖ Démographie et logement : Stimuler et soutenir des initiatives qui visent à attirer et retenir les nouvelles familles, les nouveaux talents et les nouveaux arrivants, stimuler et soutenir des projets qui favorisent l'augmentation de la capacité d'accueil des milieux
 - ❖ Sports, loisirs et culture : Stimuler et soutenir l'offre sportive et de loisirs en respect des différentes politiques et planifications de la MRC, stimuler et soutenir des projets qui favorisent l'accès à une offre culturelle pour l'ensemble de la population
 - ❖ Développement socio-économique : Stimuler et soutenir des projets qui contribuent à générer des retombées économiques sur le territoire, favoriser des initiatives innovantes, développer le tourisme quatre (4) saisons, attirer et/ou initier des événements majeurs sur le territoire, soutenir les organismes à but non lucratif en lien avec l'entrepreneuriat, l'économie et le secteur communautaire
 - ❖ Milieu de vie attrayant et dynamique : Maintenir et développer les services de proximité, stimuler et soutenir des projets qui améliorent la qualité de vie des citoyens de la MRC ou qui bonifient les services offerts à la population